



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 1998
Français
Original: arabe

Cinquante-troisième session

Point 17 c) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Tamman **Sulaiman** (République arabe syrienne)

1. À sa 3e séance plénière, le 15 septembre 1998, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session la question intitulée «Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes».
2. À sa 20e séance, le 6 novembre 1998, la Cinquième Commission était saisie d'une note du Secrétaire général (A/53/103) relative au siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes lorsque le mandat d'un membre de ce comité viendra à expiration le 30 juin 1999.
3. La Commission était saisie également d'une note du Secrétaire général (A/C.5/53/7) mentionnant trois vérificateurs généraux des comptes (ou des fonctionnaires du même rang) désignés par le gouvernement de leurs pays respectifs pour être nommés au Comité des commissaires aux comptes avec un mandat de trois ans, à compter du 1er juillet 1999.
4. À la même séance, la Commission a procédé à l'élection au scrutin secret d'une personne choisie parmi les candidats proposés. Le résultat du vote a été le suivant :

<i>Bulletins déposés</i> :	177
<i>Bulletins nuls</i> :	0
<i>Bulletins valables</i> :	177
<i>Abstentions</i> :	1
<i>Nombre de votants</i> :	176
<i>Majorité requise</i> :	89

Nombre de voix recueillies :

Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines	117
Le Vérificateur général des comptes du Pakistan	33
Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde	26

Recommandation de la Cinquième Commission

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines membre du Comité des commissaires aux comptes pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 1999.
